



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/1/Add.1  
22 avril 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-douzième réunion  
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 72<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/1 et avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/2.

#### 4. **État des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 11 avril 2014. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 61 280 299 \$US. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 71<sup>e</sup> réunion inclusivement. Le document fournit aussi une mise à jour sur les billets à ordre et le mécanisme de taux de change fixe qui reflète un gain net de 19 542 644 \$US attribuable à ce mécanisme depuis sa création et il informe le Comité exécutif des mesures prises au sujet de la contribution en souffrance du Saint-Siège au Fonds multilatéral, conformément à la décision 71/2 d).

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/3;
- b) Inciter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles; et
- c) Demander au Trésorier, en consultation avec le Secrétariat du Fonds, de poursuivre les échanges avec le Saint-Siège sur ses contributions en souffrance dues au Fonds multilatéral et d'en rendre compte au Comité exécutif à sa 73<sup>e</sup> réunion.

#### 5. **État des ressources et de la planification**

##### a) **Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/4 présente un résumé des ajustements financiers communiqués par les agences d'exécution et bilatérales et approuvés par le Secrétariat. Il contient des données statistiques sur les projets pour lesquels les agences bilatérales et d'exécution détiennent des soldes au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet. Il traite également des soldes à restituer provenant de projets achevés et de projets soumis à décision. Ce document présente également le montant des ressources, en liquidités et en billets à ordre, à la disposition du Comité exécutif, tel qu'il figure dans le document sur l'état des contributions et des décaissements.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/4;
  - ii) Que le montant net des fonds restitués par les agences d'exécution à la 72<sup>e</sup> réunion est de 1 589 391 \$US provenant de projets achevés, ce qui inclut la restitution de

377 453 \$US par le PNUD, de 1 088 529 \$US par le PNUE et de 123 409 \$US par l'ONUDI;

- iii) Que le montant net des fonds restitués par les agences d'exécution à la 72<sup>e</sup> réunion est de 2 490 466 \$US provenant de projets soumis à décision, ce qui inclut la restitution de 784 955 \$US par le PNUE et de 1 705 511 \$US par l'ONUDI;
  - iv) Que le montant net des coûts d'appui restitués par les agences d'exécution à la 72<sup>e</sup> réunion est de 133 798 \$US provenant de projets achevés, ce qui inclut la restitution de 28 823 \$US par le PNUD, de 95 717 \$US par le PNUE, de 9 258 \$US par l'ONUDI;
  - v) Que le montant net des coûts d'appui restitués par les agences d'exécution à la 72<sup>e</sup> réunion est de 230 019 \$US provenant de projets soumis à décision, ce qui inclut la restitution de 102 045 \$US par le PNUE et de 127 974 \$US par l'ONUDI;
  - vi) Que le montant total des soldes détenus par les agences d'exécution s'élève à 307 766 \$US, coûts d'appui non compris, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, soit 8 332 \$US pour le PNUD, 138 187 \$US pour le PNUE et 161 247 \$US pour l'ONUDI;
  - vii) Que le PNUD travaille sur la clôture financière de 10 projets achevés au plan opérationnel en 2011 et prévoit de restituer les soldes d'un montant de 8 332 \$US à la 73<sup>e</sup> réunion;
  - viii) Que les soldes détenus par le gouvernement de la France, provenant de deux projets achevés depuis plus de deux ans et non reversés au Fonds, s'élèvent à 308 920 \$US, coûts d'appui non compris, et qu'ils seront rendus au Fonds en 2014;
  - ix) Que les soldes détenus par le gouvernement de l'Italie pour un projet achevé depuis plus de deux ans et non restitués au Fonds, s'élèvent à 2 677 \$US, coûts d'appui non compris;
  - x) Que le montant net des fonds et coûts d'appui restitués par les agences bilatérales à la 72<sup>e</sup> réunion s'élève à 7 104 \$US, incluant la restitution de 6 725 \$US par le gouvernement de l'Italie et de 379 \$US par le gouvernement du Japon, montants qui seront déduits de futurs projets; et
  - xi) Que l'ONUDI a demandé que le projet en Chine (CPR/PRO/INV/436) soit rétabli dans la catégorie « en cours » du fait d'un contrat en cours pour l'assistance technique pour lequel le paiement final est prévu en décembre 2015; et
- b) Demander :
- i) Aux agences d'exécution ayant des projets achevés depuis plus de deux ans d'en reverser les soldes le plus rapidement possible;
  - ii) Aux agences d'exécution d'actualiser avant la 72<sup>e</sup> réunion les informations sur les soldes provenant de projets soumis à décision pour fournir une actualisation des restitutions de soldes à la 72<sup>e</sup> réunion; et
  - iii) Au PNUE de retourner tous les soldes non-engagés à la 73<sup>e</sup> réunion.

**b) Mise à jour de la mise en œuvre du plan d'activités 2014-2016 et disponibilité des liquidités (décision 66/3)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/5](#) examine la planification des activités, à la lumière des demandes soumises à la 72<sup>e</sup> réunion et des allocations contenues dans les plans d'activités de 2014-2016. Il examine les décisions prises à la 71<sup>e</sup> réunion au sujet des plans d'activités de 2014-2016 et présente la valeur des activités qui n'ont pas été proposées à la 72<sup>e</sup> réunion mais qui étaient incluses dans les plans d'activités de 2014 et il identifie les projets requis pour la conformité. Un addendum évaluera les engagements à terme approuvés jusqu'à présent. Ce document contient aussi une évaluation de la disponibilité des liquidités et présente des observations et des recommandations.

Questions à traiter :

- Les demandes présentées à la 72<sup>e</sup> réunion sont inférieures à l'allocation du plan d'activités, de 3 863 399 \$US en 2014 et de 4 368 954 \$US pour la période 2014-2016;
- Les contributions annoncées incluses dans le report et qui n'ont pas été versées, totalisent 5,1 millions \$US et les pertes imputables à des contributions contestées et au mécanisme de taux de change fixe durant la période 2012-2014 totalisent 3 millions \$US et 7,2 millions \$US respectivement;
- Un montant de 4,7 millions \$US a été perçu en intérêts et des soldes totalisant 13,3 millions \$US provenant de projets achevés ont été remboursés pendant la période 2012-2014; et
- Nécessité d'une mise à jour sur la disponibilité des ressources à la 73<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de la mise à jour de la mise en œuvre du plan d'activités 2014-2016 et disponibilité des liquidités (décision 66/3), présentée dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/5](#); et
- b) Charger le Secrétariat de maintenir le suivi de la disponibilité des liquidités dans la mise à jour de la mise en œuvre du plan d'activités 2014-2016 qui sera présentée à la 73<sup>e</sup> réunion.
- c) **Retards dans la soumission des tranches annuelles**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/6](#) traite des retards dans la soumission des tranches qui étaient attendues à la présente réunion et soumet des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Vingt-cinq activités, associées à des tranches de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour 19 pays, attendues à la 72<sup>e</sup> réunion n'ont pas été soumises;
- Quatorze de ces 25 tranches n'ont pas atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent;
- Signature des accords/documents de projet, retards dans la présentation des rapports périodiques et financiers et raisons des retards propres à des PGEH individuels;
- Le seuil de décaissement de 20 pour cent n'est pas atteint en raison de modifications des règles de modalité de mise en œuvre et par conséquent la tranche est retirée; et
- Impact nul ou peu probable sur la conformité de la présentation tardive de ces tranches, selon les agences d'exécution concernées.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport sur les retards dans la soumission des tranches contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/6;
  - ii) De l'information sur les retards dans la soumission des tranches d'accords pluriannuels transmise au Secrétariat par le gouvernement de l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale;
  - iii) Que 48 des 73 activités associées aux tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) attendues ont été soumises à la 72<sup>e</sup> réunion, comme prévu, et qu'une de ces tranches a été retirée à l'issue des échanges avec le Secrétariat du Fonds;
  - iv) Que les agences d'exécution ont indiqué que les retards dans la soumission des tranches des PGEH dues à la première réunion de 2014 n'auront pas ou ne devraient pas avoir de conséquences et que rien n'indique que ces pays n'ont pas respecté le gel de la consommation de HCFC de 2013; et
- b) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre aux gouvernements mentionnés à l'annexe I au présent document.

## **6. Mise en œuvre du programme**

### **a) Suivi et évaluation**

#### **i) Rapport global d'achèvement de projets d'accords pluriannuels de 2014**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/7 présente un aperçu des rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels reçus jusqu'au 28 février 2014 et des enseignements tirés de l'expérience de mise en œuvre des projets.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets d'accords pluriannuels contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/7;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées de soumettre à la 73<sup>e</sup> réunion les rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels en souffrance indiqués dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/7;
- c) Inviter les participants à la préparation et la mise en œuvre des projets d'accords pluriannuels à prendre en considération les enseignements tirés des rapports d'achèvement de projets d'accords pluriannuels lors de la préparation et de la mise en œuvre de futurs projets.

## **ii) Rapport de la base de données des accords pluriannuels**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8](#) informe le Comité exécutif sur l'utilisation de la base de données pour les rapports annuels sur les accords pluriannuels, conformément à la décision 63/61 d) et e) qui priait l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, d'informer le Comité exécutif sur l'actualisation, par les agences, des entrées dans la base de données des accords pluriannuels peu après l'approbation d'un PGEH afin d'intégrer les activités approuvées et planifiées se rapportant à l'ensemble du PGEH et aux plans de mise en œuvre annuels pertinents jusqu'à l'année de la présentation de la prochaine tranche.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels, présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/8](#);
- b) Prier les agences bilatérales et d'exécution de saisir l'information manquante dans la base de données et de l'actualiser huit semaines avant la 73<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au plus tard; et
- c) Prendre note que les agences bilatérales ne participant pas directement à la mise en œuvre du projet pourraient demander aux agences d'exécution de communiquer l'information demandée à l'alinéa b) à leur place.

## **iii) Évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur (décision 71/26)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/9](#) présente l'évaluation de l'efficacité de la stratégie de transition pour faciliter le remplacement des CFC par des inhalateurs à doseur sans CFC, dans des projets financés par le Fonds multilatéral dans six pays. L'évaluation a constaté que tous les pays visités avaient réalisé, ou étaient sur le point de réaliser, le remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC par des inhalateurs à doseur sans CFC d'ici la fin de 2014 tandis qu'un pays le ferait en 2017. Toutefois la transition a présenté des défis liés à la complexité des projets, la difficulté de rejoindre une plus vaste population cible, l'identification de technologie et autres problèmes d'ordre technique. Néanmoins, le remplacement a finalement été un succès, accompli sans effets néfastes pour les patients atteints d'asthme ou de maladies pulmonaires obstructives chroniques.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur l'évaluation des projets de conversion des inhalateurs à doseur à base de CFC à des technologies sans CFC figurant dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/9](#).

## **iv) Révision du projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014 (décision 71/27)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10](#) présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014 qui s'appuie sur les suggestions faites par les membres du Comité exécutif pendant et après la 71<sup>e</sup> réunion et sur d'autres discussions avec les agences d'exécution pendant la réunion de coordination inter-agences, tenue à Montréal du 11 au 13 février 2014, et avec le Secrétariat. Une évaluation est suggérée : l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses. Le plan de travail suggère aussi le rapport final sur l'évaluation des projets de reconversion des inhalateurs à doseur à base de CFC à des méthodologies sans CFC. Les

activités de suivi se concentrent sur la préparation de deux rapports globaux d'achèvement et le suivi de l'utilisation de la base de données des accords pluriannuels. Le rapport contient aussi un calendrier des activités et une proposition de budget au montant de 175 700 \$US.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de suivi et évaluation proposé pour 2014, avec un budget de 175 700 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/10.

## **b) Rapports de situation et conformité**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11, 72/11/Corr.1 et 72/11/Add.1 contiennent les parties suivantes : I – Situation de conformité des pays visés à l'Article 5 qui sont soumis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal (décisions 32/76(b) et 67/6(c)); II – Pays visés à l'Article 5 qui sont soumis aux décisions des Parties sur la conformité; III – Données relatives à la mise en œuvre des programmes de pays sur la répartition sectorielle des HCFC et leurs prix; IV – Projets subissant des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports de situation spéciaux ont été demandés; V – Projets de démonstration sur les HCFC; VI – Rapport de la vérification financière des plans des secteurs des halons, de la production de CFC et des mousses en Chine; VII – Plan national d'élimination des CFC aux Philippines (rapport financier); VIII – Plan de mise en œuvre pour la reconversion des entreprises de fabrication de mousses au Nigeria; et IX – Mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC (volets mesures politiques et réglementation) en République islamique d'Iran.

Questions à traiter :

Pour les parties I – IV, la nécessité :

- D'un rapport sur la situation des systèmes d'autorisation pour le Botswana, la Libye et le Soudan du Sud;
- D'une mise à jour sur les mesures prises par plusieurs pays pour inclure les mesures de réglementation accélérée pour les HCFC, adoptées en 2007;
- D'un rapport du gouvernement d'Israël sur le retard dans la mise en œuvre;
- De rapports de situation supplémentaires;

Pour la partie VI, la nécessité :

- De la clôture, du retour des soldes et de rapports d'achèvement de projet pour les plans sectoriels restants en Chine associés à l'élimination de 2010;

Pour la partie VII, la nécessité :

- Du remboursement des soldes des fonds provenant du plan national d'élimination aux Philippines et la remise d'un rapport de vérification;

Pour la partie IX, la nécessité :

- D'information sur un versement non comptabilisé pour la mise en œuvre du plan national d'élimination : Volet politiques et réglementation, en République islamique d'Iran.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Des documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11 et Corr.1 sur les rapports de situation et la conformité;
  - ii) Que 89 des 132 pays ayant transmis des données relatives à la mise en œuvre de leur programme de pays pour l'année 2012 ont utilisé le programme en ligne;
  - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront des mesures spécifiques conformément aux évaluations du Secrétariat et feront rapport sur les retards de mise en œuvre afin d'en informer les gouvernements et les agences d'exécution selon les besoins;
- b) Demander :
  - i) Au PNUE de faire un rapport sur l'établissement des systèmes d'autorisation au Botswana et au Soudan du Sud, et à l'ONUDI de faire un rapport sur les systèmes d'autorisation de la Libye d'ici la 73<sup>e</sup> réunion;
  - ii) Aux agences d'exécution concernées de fournir une mise à jour, d'ici la 73<sup>e</sup> réunion, sur les actions prises par les pays suivants pour inclure les mesures de réglementation accélérée pour les HCFC acceptées en 2007, à savoir l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), Cuba, la Dominique, El Salvador, l'Iraq, la Jamaïque, le Kirghizistan, Kiribati, la Mauritanie, le Pérou, les Philippines, la République de Moldavie, la Serbie, Tonga, le Turkménistan et Tuvalu ;
  - iii) Au gouvernement d'Israël de soumettre son rapport de retard de mise en œuvre à la 73<sup>e</sup> réunion ; et
  - iv) La communication de rapports de situation supplémentaires à la 73<sup>e</sup> réunion sur les projets énumérés à l'Annexe V au présent document, ainsi que l'élaboration du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Mauritanie (MAU/PHA/55/PRP/20) mis en œuvre par le PNUE.

*Projets de démonstration sur les HCFC*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des informations supplémentaires sur le sous-projet de démonstration pour la reconversion du HCFC-22 au propane chez Midea Room Air Conditioner Manufacturer Company en Chine, présentées par l'ONUDI et incluses dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11/Add.1;
- b) Demander à l'ONUDI de soumettre un rapport final à la 73<sup>e</sup> réunion, conformément à la décision 71/13;
- c) Prendre note du rapport final sur le projet de démonstration sur le passage à la technologie à base de HFC-32 dans la fabrication de petits refroidisseurs/thermopompes commerciaux utilisant l'air comme source froide chez Tsinghua Tong Fang Artificial Environment Co., Ltd. (PNUD);

- d) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'examiner le rapport sur la reconversion pour passer d'une technologie à base de HCFC-22 à celle à base de HFC-32 dans la fabrication de petits refroidisseurs/thermopompes commerciaux utilisant l'air comme source froide, ainsi que les informations sur d'autres solutions de remplacement, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 lors de la préparation de projets pour l'élimination du HCFC-22 dans les applications de climatisation de petite et moyenne capacité, y compris de petits refroidisseurs/thermopompes commerciaux utilisant l'air comme source froide;
- e) Prendre note du rapport final sur le projet de démonstration sur la reconversion de la technologie à base de HCFC-22 à la technologie à base d'ammoniac/CO<sub>2</sub> dans la fabrication de systèmes de réfrigération à deux étages pour des applications d'entreposage frigorifique et de congélation au Yantai Moon Ltd., en Chine soumis par le PNUD contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11/Add.1; et
- f) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'examiner le rapport sur la reconversion de la technologie à base de HCFC-22 à la technologie à base d'ammoniac/CO<sub>2</sub> dans la fabrication des systèmes de réfrigération à deux étages ainsi que les informations sur les autres solutions de remplacement, lorsqu'elles aideront les pays visés à l'article 5 lors de la préparation de projets pour l'élimination du HCFC-22 dans les systèmes de réfrigération à deux étages pour des applications d'entreposage frigorifique et de congélation.

*Rapport de la vérification financière des plans des secteurs des halons, de la production de CFC et des mousses en Chine*

Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note des rapports de la vérification financière pour les plans sectoriels des halons, de la production de CFC et des mousses soumis par le gouvernement de la Chine par l'intermédiaire de la Banque mondiale conformément à la décision 71/12, inclus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11/Add.1;
- b) Décider :
  - i) De clore les plans sectoriels se rapportant à la production de CFC, aux mousses polyuréthanes à base de CFC et aux halons, et de demander la restitution de tous les soldes restants provenant de ces plans de secteurs à la fin de 2014 et la présentation de rapports d'achèvement de projet à la première réunion de 2015; et
  - ii) De demander que les vérifications financières pour 2010, 2011, 2012 et 2013 pour les secteurs des utilisations comme agent de transformation du plan sectoriel II, des solvants et de la réfrigération consommant des CFC soient soumises à la 73<sup>e</sup> réunion, que tous les soldes restants pour ces plans de secteur soient restitués à la fin de 2014 et que des rapports d'achèvement de projet soient soumis pour ces plans à la première réunion de 2015.

*Plan national d'élimination des CFC aux Philippines (rapport financier)*

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note du rapport financier des dépenses jusqu'en décembre 2013 soumis par le PNUE dans le cadre du plan de travail du plan national d'élimination des CFC pour les Philippines inclus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11/Add.1;

- b) D'approuver la demande de prolongation des activités du personnel de l'Unité de gestion de projet et des coûts de fonctionnement s'y rapportant de janvier 2014 à mai 2014 et de ne pas imputer des dépenses à cet effet dépassant 31 000 \$US;
- c) De demander :
- i) Au gouvernement des Philippines, par l'intermédiaire du PNUE, de soumettre au plus tard en juin 2014 un rapport financier vérifié officiellement et dûment signé par des vérificateurs indépendants ou accrédités par le gouvernement;
  - ii) Au PNUE, de garantir la restitution de tous les soldes restés non dépensés sur la base du rapport du vérificateur au Fonds multilatéral au plus tard à la 73<sup>e</sup> réunion; et
  - iii) Au gouvernement des Philippines et au PNUE, de soumettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion du Comité exécutif en 2015.

*PGEH pour le Nigeria (phase I, troisième tranche)*

Le Comité exécutif pourrait prendre note du plan de mise en œuvre de la reconversion des entreprises de fabrication de mousse du secteur de la réfrigération au Nigeria soumis par l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/11/Add.1.

*Mise en œuvre du plan national d'élimination pour la République islamique d'Iran*

Le Comité exécutif pourrait envisager de demander au PNUE de présenter à la 73<sup>e</sup> réunion un rapport de situation sur ses discussions avec le gouvernement de la République islamique d'Iran sur le paiement non comptabilisé de 60 000 \$US pour la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC : volet mesures politiques et réglementations.

## **7. Propositions de projet**

### **a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets**

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12](#) contient quatre sections : une analyse du nombre de projets et d'activités proposés par les agences bilatérales et d'exécution à la 72<sup>e</sup> réunion; les questions recensées pendant l'examen des projets; les projets et activités recommandés pour approbation générale et les projets d'investissement recommandés pour examen individuel. Le document informe aussi le Comité sur l'examen des demandes de financement de préparation de projet pour la phase II des PGEH soumises à la 72<sup>e</sup> réunion et le conseille sur les récents développements concernant les activités reliées à la conversion d'équipements de réfrigération existants à la technologie des hydrocarbures.

#### Questions à traiter :

- Présentation des rapports de vérification avec les tranches de PGEH soumises à la première réunion de l'année;
- Précisions relatives à l'application d'un nouveau régime de coûts administratifs pour les PGEH approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion;
- Projets de démonstration sur l'élimination des SAO retirés;
- Vérifications pour les pays à faible volume de consommation (PFV) en 2014;
- Présentation de la phase II d'un PGEH, la phase I étant toujours en cours; et
- Seuil de décaissement pour le financement des tranches des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

*Projets et activités présentés pour approbation générale*

- a) Approuver les projets et les activités soumis aux fins d'approbation générale, aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe [ ] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif, en prenant note que les accords entre les gouvernements de l'Afghanistan, de l'État plurinational de Bolivie, du Kirghizistan et de Maurice et le Comité exécutif ont été mis à jour avec les valeurs de référence des HCFC établies pour la conformité; et
- b) Décider que, dans le cas des projets liés à la prorogation du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires et qui figurent dans l'Annexe [ ] au rapport final.

*Présentation des rapports de vérification*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter encourager les agences d'exécution principales à remettre les demandes de tranches de PGEH à la première réunion de l'année, à inclure un rapport de vérification pour l'année qui précède immédiatement l'année durant laquelle la tranche est présentée.

*Précisions relatives à l'application d'un nouveau régime de coûts administratifs pour les PGEH approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion*

Le Comité exécutif peut envisager :

- a) d'appliquer les nouveaux coûts d'appui conformément à la décision 67/15 pour les deuxièmes tranches et les tranches suivantes des PGEH approuvés à la 66<sup>e</sup> réunion;
- OU
- b) d'appliquer les coûts d'appui en vigueur lors de l'approbation de ces PGEH à la 66<sup>e</sup> réunion comme cela est indiqué à l'appendice 2-A des accords respectifs.

*Projets de démonstration d'élimination des SAO retirés des documents soumis en vue de la 72<sup>e</sup> réunion*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Déterminer s'il autorise, à titre exceptionnel, que soient présentés une nouvelle fois, à la 73<sup>e</sup> réunion, aux conditions ci-après, le projet pilote de démonstration pour l'élimination des SAO au Liban, en vue de sa mise en œuvre par l'ONUDI, et le projet régional de gestion des déchets de SAO pour la région Asie et le Pacifique, en vue de sa mise en œuvre par le gouvernement du Japon :
  - i) Les propositions présentées de nouveau respectent tous les critères, sans exception, énoncés dans les lignes directrices sur la destruction des SAO conformément à la décision 58/19;

- ii) L'exportation des SAO pour destruction doit figurer à titre d'option dans la proposition; et
- b) Demander au Secrétariat de ne pas présenter ces propositions de projet à la 73<sup>e</sup> réunion si les conditions précisées à l'alinéa a) ci-dessus ne sont pas remplies intégralement.

*Rapports de vérification pour les PFV*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences d'exécution et bilatérales concernées d'inclure dans les amendements respectifs à leurs programmes de travail qui seront présentés à la 73<sup>e</sup> réunion, le financement des rapports de vérification pour la phase I des PGEH pour les pays visés à l'article 5 mentionnés dans le tableau suivant.

<b>Nb.</b>	<b>Pays</b>	<b>Valeur de référence (tm)</b>	<b>Agence principale</b>	<b>Agence de coopération</b>
1	Angola	290,00	PNUD	
2	Arménie	126,69	PNUD	PNUE
3	Bhoutan	5,62	PNUE	PNUD
4	Burundi	129,20	PNUE	UNIDO
5	Cambodge	272,21	PNUE	PNUD
6	Tchad	292,70	PNUE	ONUDI
7	Guatemala	143,79	ONUDI	PNUE
8	Haïti	66,00	PNUE	PNUD
9	Honduras	344,65	ONUDI	PNUE
10	Lesotho	62,68	Allemagne	
11	Maldives	76,47	PNUE	PNUD
12	Myanmar	77,80	PNUE	ONUDI
13	Namibie	149,76	Allemagne	
14	Nicaragua	118,36	PNUE	ONUDI
15	Papouasie Nouvelle-Guinée	58,71	Allemagne	
16	Paraguay	333,06	PNUE	PNUD
17	République de Moldavie	17,00	PNUD	

*Présentation de la phase II d'un PGEH, la phase I étant toujours en cours*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Fournir des orientations sur la proposition d'un accord de la phase II du PGEH entre un pays visé à l'article 5 et le Comité exécutif quand la phase I est en cours compte tenu des options proposées dans le présent document, ou demander au Secrétariat d'élaborer plus avant d'autres options; et
- b) Fournir des orientations sur la mise au point définitive de l'accord entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la phase II du PGEH du Mexique.

*Seuil de décaissement pour le financement des tranches des PGEH*

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander au Secrétariat de continuer d'appliquer le seuil de décaissement de 20 pour cent comme condition requise pour l'approbation des tranches futures de PGEH; et

- b) Demander au Secrétariat de continuer d'évaluer les différentes modalités relatives au seuil de décaissement des fonds pour les PGEH et informer le Comité exécutif des résultats de cette analyse à la dernière réunion de 2015, au plus tard.

**b) Coopération bilatérale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/13 fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et de leur admissibilité à l'approbation du Comité exécutif selon le niveau maximum de coopération bilatérale possible en 2014. Sur les 14 projets présentés dans le cadre de la coopération bilatérale, cinq demandes sont traitées dans ce document et les neuf autres font l'objet de renvois aux documents de réunion pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales.

Questions à traiter :

- Les demandes de l'Allemagne excèdent le maximum de 20 pour cent de la contribution bilatérale pour la période 2012-2014.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter recommander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 72<sup>e</sup> réunion, comme suit :

- a) La somme de XXX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) de la contribution bilatérale de la France pour l'année 2014;
- b) La somme de 580 591 \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour la période 2012-2014 et la somme de XXX \$US de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour la période 2015-2017;
- c) La somme de XXX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) de la contribution bilatérale de l'Italie pour l'année 2014;
- d) La somme de XXX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) de la contribution bilatérale du Japon pour l'année 2014.

**c) Programmes de travail**

**i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2014**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/14 contient 19 activités présentées par le PNUD, incluant 4 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et 15 demandes de préparation de la phase II de PGEH. Ces demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

**ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2014**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/15 contient 24 activités présentées par le PNUE, incluant 18 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et 6 demandes de préparation de la phase II de PGEH. Toutes ces demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

### iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2014

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/16 contient 7 activités présentées par l'ONUDI, incluant une demande de renouvellement de projets de renforcement des institutions, une de préparation de projet pour éliminer l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation à humidité élevée des dattes et 5 demandes pour la préparation de la phase II de PGEH. Toutes ces demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

### iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2014

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/17 contient 2 activités présentées par la Banque mondiale pour la préparation de la phase II de PGEH. Toutes ces demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

### d) Projets d'investissement

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/12 contient une liste des projets recommandés pour examen individuel (voir tableau ci-dessous). Des tranches de PGEH pour 12 pays et 2 tranches pour le bromure de méthyle ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Les projets contenus dans le tableau ci-dessous devraient être examinés individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays indiqués dans le tableau.

Pays	Projet	Agence	Document ExCom	Question
<b>Destruction des SAO</b>				
Algérie	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduels	ONUDI	72/19	Toutes les questions techniques et questions de coûts sont résolues
Brésil	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduels	ONUDI	72/23	Toutes les questions techniques et questions de coûts sont résolues
<b>Secteur de production du bromure de méthyle</b>				
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la production de bromure de méthyle (phase IV)	ONUDI	72/24	Soldes des tranches précédentes, activités en double et non reliées au secteur de la production, et clôture/retour des soldes

Pays	Projet	Agence	Document ExCom	Question
<b>Demandes de tranches de PGEH</b>				
Bosnie-Herzégovine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	ONUDI	72/22	Non-conformité avec la consommation de HCFC en 2013
Iran (République islamique d')	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	PNUD/ONUDI	72/29	Changements dans la composante des mousses, vérification des HCFC
Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	ONUDI/PNUE	72/34	Vérification du PNE, vérification des HCFC
<b>PGEH phase I</b>				
Tunisie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	ONUDI	72/36	Toutes les questions techniques et questions de coûts ont été résolues
<b>PGEH phase II</b>				
Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	ONUDI/Allemagne/Italie/PNUE	72/33	Chevauchement entre les phases I et II

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de chacun des projets contenus dans le tableau ci-dessus en fonction des informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant, incluant les observations du Secrétariat, et de toute autre information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale et/ou d'exécution concernée.

#### 8. Décaissement des fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine (décision 71/44)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/38](#) traite des options possibles qui permettraient d'atteindre l'objectif de décaissement des fonds au gouvernement de la Chine aussi près possible du moment auquel les sommes sont nécessaires. Il décrit ensuite le statu quo concernant notamment les étapes-clés basées sur le rendement et sur le décaissement ainsi que le décaissement direct par les agences aux bénéficiaires finaux. Il se penche aussi sur la mesure dans laquelle les accords des agences d'exécution traitent de cet objectif et comment l'inclusion d'étapes-clés basées sur le décaissement pourrait permettre davantage l'atteinte de cet objectif.

##### Questions à traiter :

- Encourager ou non les agences d'exécution à définir des étapes-clés dans le but de fournir des fonds aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils sont nécessaires pour la phase II des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport sur le décaissement des fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC de la Chine (décision 71/44), tel que contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/38](#);
  - ii) Du fait que le solde des fonds transférés par les agences d'exécution au Bureau de la coopération économique étrangère/Ministère de la protection de l'environnement (BCEE/MPE) et du BCEE/MPE aux bénéficiaires finaux continue à faire l'objet d'un suivi dans les états financiers annuels vérifiés que le BCEE/MPE remet au Trésorier par l'intermédiaire des agences d'exécution, conformément à la décision 70/20; et

- b) Encourager les agences d'exécution à définir des étapes-clés dans le but de fournir des fonds aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils seront nécessaires durant la phase II du PGEH.

**9. Critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des PGEH (décision 70/21 d))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/39 a été préparé par le Secrétariat conformément à la décision 70/21 d) par laquelle le Comité exécutif avait décidé, *entre autres*, de reporter la discussion sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la deuxième étape des PGEH à la 72<sup>e</sup> réunion, dans le but de parvenir à un accord sur de tels critères à cette réunion. Le document contient des informations sur le contexte et un projet de critères révisés pour le financement.

Questions à traiter : Critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter le projet de critères révisés pour le financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/39.

**10. Récapitulatif des projets de démonstration approuvés sur les HCFC et options pour un nombre de projets supplémentaires afin de démontrer des technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éco-énergétiques (décision 71/51 a))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/40 comprend les parties suivantes : I - Récapitulatif des projets de démonstration approuvés sur les HCFC; II – Impact des projets de démonstration sur les HCFC sur la pénétration des solutions de remplacement; III – Options pour des projets supplémentaires afin de démontrer des technologies de remplacement respectueuses du climat et éco-énergétiques; IV – Conclusions et V – Recommandations.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de :

- a) Prendre note du récapitulatif des projets de démonstration approuvés sur les HCFC et options pour un nombre de projets supplémentaires afin de démontrer des technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éco-énergétiques (décision 71/51 a)), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/40; et
- b) Tenir compte des informations et des suggestions fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/40 lors de ses délibérations sur les options pour des projets supplémentaires afin de démontrer des technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et éco-énergétiques.

**11. Activités supplémentaires afin de maximiser les avantages pour le climat dans le secteur de production des HCFC (décision 71/51 b))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/41 décrit brièvement les problèmes environnementaux associés à la production de HCFC et traite des activités supplémentaires susceptibles d'optimiser les avantages pour le climat dans le secteur de la production des HCFC et des défis qui y sont

associés. Le document traite de la surveillance de la production de HFC-23 et de la communication de données; d'une éventuelle étude sur la réduction des émissions et l'optimisation des procédés de production; des options de politiques et réglementations et de la destruction du HFC-23 dans des stations d'incinération.

Questions à traiter :

- Examiner si une des activités envisageables afin de maximiser les avantages pour le climat dans le secteur de production des HCFC pourrait être considérée dans la planification future des activités.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document sur les activités supplémentaires afin de maximiser les avantages pour le climat dans le secteur de la production de HCFC (décision 71/51 b)) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/41); et
- b) Examiner si les projets suivants pourraient être envisagés dans le cadre des futurs plans d'activités :
  - i) Surveillance de la production de HFC-23 et communication de données;
  - ii) Étude sur la réduction des émissions et l'optimisation des procédés de production;
  - iii) Politiques et règlements; et
  - iv) Destruction du HFC-23 au moyen de stations d'incinération sur et hors site.

**12. Réduction au minimum des répercussions néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décision 71/43).**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/42 contient une note du Secrétariat qui résume les discussions tenues aux 70<sup>e</sup> et 71<sup>e</sup> réunions et à la réunion de coordination inter-agences, en février 2014, au sujet du document de discussion sur la réduction au minimum des répercussions néfastes sur le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dont l'examen a été reporté à la 72<sup>e</sup> réunion par la décision 71/43, étant entendu que l'on allouerait suffisamment de temps au Comité exécutif pour cette discussion. Le document de discussion présente les considérations principales sur la réduction des incidences négatives sur le climat dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, fournit une vue d'ensemble du secteur actuel de la réfrigération et décrit dans les grandes lignes les expériences acquises lors de l'élimination des CFC dans ce secteur, applicables à l'élimination des HCFC. Il présente aussi des approches pour réduire au minimum les répercussions néfastes pour le climat durant la mise en œuvre des activités d'entretien dans le secteur de la réfrigération, déjà approuvées dans le cadre de la phase I mais pas encore approuvées dans le cadre de la phase II des PGEH. Le document a tenu compte des discussions et des consultations importantes avec les agences concernées ainsi que des expériences dans la mise en œuvre de projets pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Rev.1 sur la réduction des répercussions néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décision 68/11);
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution concernées à tenir compte des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Rev.1 lorsqu'elles aident les pays visés à l'article 5 à préparer et à mettre en œuvre les activités du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération incluses dans leur plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) ;
- a) Encourager les pays visés à l'article 5 à prendre en considération durant la mise en œuvre de leur PGEH :
  - i) L'élaboration de réglementations et de codes de bonnes pratiques, ainsi que l'adoption de normes pour l'introduction sans danger de frigorigènes inflammables étant donné les risques potentiels d'accidents liés à leur utilisation ; et
  - ii) Des mesures destinées à limiter les importations d'équipements contenant des HCFC et à faciliter l'introduction de solutions de remplacement écoénergétiques et respectueuses du climat.

**13. Rapport périodique sur l'utilisation de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décision 69/23)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/43 présente le rapport sur les progrès réalisés et l'expérience acquise avec l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral, conformément à la décision 69/23 qui demandait au Secrétariat de présenter un tel rapport à la dernière réunion du Comité exécutif en 2014. Le document fournit la rétroaction spécifique des agences d'exécution au sujet de leur expérience d'utilisation de l'indicateur et précise que le Secrétariat travaille actuellement sur la mise à jour du logiciel associé à l'indicateur, entre autres.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/43.

**14. Comptes du Fonds multilatéral (décision 71/46 d) et e))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/44 a été préparé par le Trésorier en collaboration avec le Secrétariat pour répondre à la décision 71/46 d) et e). La section I du document porte sur le rapprochement des comptes du Fonds multilatéral avec ceux du PNUE en vertu des normes comptables internationales du secteur public; l'atténuation des risques liés aux taux de change sur les contributions annoncées; les procédures fixées par les normes à l'échelle du PNUE sur les avances de trésorerie et leurs incidences potentielles sur la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral. La section II porte sur les transferts de fonds du Trésorier vers les agences d'exécution et elle recommande de prendre en compte l'avis d'un expert indépendant avant de faire rapport à la prochaine réunion du Comité.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des comptes du Fonds multilatéral inclus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/44;
- b) Demander au Trésorier de faire un rapport sur l'état du rapprochement des comptes du Fonds multilatéral à la 74<sup>e</sup> réunion lorsque les normes comptables internationales du secteur public et Umoja seront complètement opérationnels; et
- c) Demander au Trésorier, en consultation avec le Secrétariat, de faire appel au point de vue d'un expert sur la question des transferts de fonds du Trésorier vers les agences d'exécution et de faire un rapport sur ce point à la 73<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**15. Budget révisé du Secrétariat du Fonds pour l'année 2014 et budget proposé pour 2015 et 2016 (décision 71/48 f), g) et h))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/45 est présenté conformément à la décision 71/48 f), g) et h) et comprend les sections suivantes : Options concernant les résultats de la classification et les conséquences financières et opérationnelles pour le Fonds multilatéral; Options pour des économies de coût par la réduction des coûts d'appui au programme; Nouvelle présentation du document de budget; Budget révisé de 2014; Budget révisé de 2015; Budget révisé de 2016; et Recommandations. Il fournit aussi au Comité un aperçu des droits à prestations du personnel des catégories GS et P.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des budgets révisés de 2014, 2015 et 2016 du Secrétariat du Fonds contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/45;
- b) Approuver le budget révisé de 2014 fondé sur deux réunions par année, afin de tenir compte de :
  - i) La reclassification des postes 1301 et 1310 de la catégorie G7 à la catégorie P2 et aux PB 1115 et PB 1116 respectivement à compter de juin 2014, et un virement de 12 500 \$US de PB 1201 à PB 1115 et de 12 500 \$US de PB 1335 à PB 1116, afin de compenser l'augmentation des coûts de personnel associée à une reclassification des deux postes pour une période de six mois ;

- ii) Une réduction des postes budgétaires suivants :

4101	Papeterie de bureau	(5 265 \$US)
5201	Coûts de reproduction	(4 590 \$US)
5302	Frais de transport	(4 050 \$US)
5401	Accueil	(7 200 \$US)

pour un coût total de [6 966 923 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)]  
ou [6 818 463 \$US (coûts d'appui de programme au 9 pour cent)] ;

- c) Approuver le budget révisé de 2015 afin de tenir compte des deux reclassifications et des virements supplémentaires de 12 500 \$US par rapport à 2014 pour PB 1201 à PB 1115 et PB 1335 à PB 1116 et payer la reclassification de 12 mois de PB 1115 et PB 1116 et ajouter des

coûts d'exploitation au même niveau qu'en 2014, à savoir 2 807 073 \$US de plus, pour un total de [7 094 464 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)] ou [6 940 604 \$US (coûts d'appui au programme de 9 pour cent)], étant entendu qu'aucune somme n'est prévue pour une troisième réunion en 2015; et

- d) Approuver le budget révisé de 2016 afin de tenir compte des deux reclassifications et d'ajouter des coûts d'exploitation supplémentaires de 2 808 848 \$US pour 2016 afin de payer les deux reclassifications et inclure les coûts d'exploitation tels qu'en 2015, pour un total de [7 224 860 \$US (coûts d'appui au programme de 13 pour cent)] ou [7 066 385 \$US (coûts d'appui au programme de 9 pour cent)], étant entendu qu'aucune somme n'est prévue pour une troisième réunion en 2016.

## **16. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/46 sera émis au cours de la 72<sup>e</sup> réunion et contiendra le rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document présentera un compte rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire par le Sous-groupe, un projet de décision sur les lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC, l'Addendum au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine ainsi que le rapport périodique de 2013 et le plan annuel de 2014 pour le PGEPH en Chine.

## **17. Questions diverses**

Toute question de fond dont l'ajout à l'ordre du jour fait consensus au point 2 a) sera abordée sous ce point à l'ordre du jour.

## **18. Adoption du rapport**

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 72<sup>e</sup> réunion, aux fins d'examen et d'adoption.

## **19. Clôture de la réunion**

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 16 mai 2014.

